

**Communiqué de presse 12 février 2019**

**Appel aux Parlements nationaux**

**Pour les personnes en quête de protection, la Libye est l’enfer sur terre !**

**PRO ASYL (la plus importante organisation allemande de défense de l'immigration) et nos ACAT européennes (Action des Chrétiens pour l’Abolition de la Torture) exigent**

* **la fin de toute coopération allant à l’encontre des droits humains**
* **le débarquement en Europe de migrants rescapés**
* **l’accélération de l’évacuation des personnes en quête de protection.**

# L’ACAT en appelle aux députés siégeant au sein des Parlements belges, ainsi qu’à la Direction Générale des Affaires multilatérales et de la Mondialisation (DGM) du SPF, et en particulier à la direction droits de l’homme du SPF : un terme doit être mis à la coopération entre l’UE et les garde-côtes libyens. Ni le Gouvernement belge ni le Parlement ne sauraient continuer à accepter que des êtres humains se trouvent réacheminés vers des camps de torture. Les organisations signataires de cet appel appellent le Gouvernement belge à tout mettre en œuvre pour la fermeture effective des camps. Dans le même temps, le processus d’évacuation, des réfugiés abandonnés dans des camps en Libye doit s’accélérer. Il est bien trop lent à l’heure actuelle.

Ces deux dernières années, ce sont plus de 30 000 personnes que les garde-côtes ont appréhendées en mer et reconduites dans l’enfer libyen. La plupart ont été immédiatement incarcérées. En Libye les conditions de détention sont parmi les plus atroces au monde. Les rapports récents d’[UNHCR](https://www.ohchr.org/Documents/Countries/LY/LibyaMigrationReport.pdf) et de [Human Rights Watch](https://www.hrw.org/report/2019/01/21/no-escape-hell/eu-policies-contribute-abuse-migrants-libya) mettent en évidence des tortures, viols et exécutions sommaires. Parallèlement les migrants en quête de protection sont victimes de trafiquants d’êtres humains, d’esclavage et de travail forcé.

Dans le cadre de ses patrouilles et de ses opérations de sauvetage la garde côtière libyenne fait preuve d’une violence inouïe contre les hommes, femmes et enfants. Elle contraint les personnes par des menaces et les reconduit manu militari en Libye. En contravention avec le Droit maritime, la Libye revendique une zone de souveraineté dans les eaux internationales. En outre elle a clairement fait part de son intention d’user de violence à l’encontre des organisations humanitaires. A plusieurs reprises les unités libyennes ont menacé de mort des membres d’organisations humanitaires ou ouvert le feu sur leurs navires de sauvetage. Malgré cette accumulation de crimes, la garde côtière libyenne continue d’être financée et équipée par l’Union européenne.

Ni la Belgique ni l’Union européenne ne sauraient reconnaître la Libye comme un pays sûr, vers lequel les rescapés peuvent être reconduits. Le principe de non-refoulement est contraignant. Il doit être appliqué par tous les acteurs, de sorte que les personnes rescapées en mer ne peuvent pas être renvoyées en Libye, mais doivent être reconduites dans des ports européens. La criminalisation des opérations de sauvetage en mer doit cesser !

Contact presse : acat.belgique@gmail.com